



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2021 - 048  
Séance du 9 juillet 2021

**Demande de subvention dans le cadre du dispositif « STIMULE – volet partenarial » du Conseil Régional Hauts de France « SARRASINE – De la conception de voutes sarrasines en terre crue à la mise en œuvre - Laboratoire LGCgE**

*Condition d'acquisition du vote :*

Quorum = *moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
Acquisition de la délibération = *majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 23*

*Nombre de membres représentés : 3*

*Nombre de vote pour : 26*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

La demande de subvention dans le cadre du dispositif « STIMULE – volet partenarial » du Conseil Régional Hauts de France « SARRASINE – De la conception de voutes sarrasines en terre crue à la mise en œuvre - Laboratoire LGCgE, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 9 juillet 2021

Le Président,  
Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



**Demande de subvention au Conseil Régional Hauts-de-France  
dans le cadre du dispositif « STIMuLE – Volet Partenarial »  
Soutien aux travaux interdisciplinaires, multi-établissements et exploratoires**

Intitulé du projet : « SARRASINE : De la conception de voûtes sarrasines en terre crue à la mise en œuvre ».

Descriptif : Les problématiques environnementales tant au niveau énergétique qu'en termes de gestion des déchets et d'appauvrissement des ressources naturelles nécessitent le développement de nouveaux modes constructifs et des matériaux innovants. Afin de répondre à ces objectifs, nous proposons l'approfondissement de la technique des voûtes sarrasines en briques à base d'argile et de craie extraites localement. Ce type de structures, sollicitées en compression simple, permettent de réduire les déchets de coffrage et de s'affranchir de l'utilisation de l'acier. L'optimisation de la formulation des matériaux, renforcés par des charges végétales, permettra d'améliorer les performances mécaniques et de préserver les qualités énergétiques du matériau. La conception de briques à haute valeur ajoutée, par fabrication additive, permettra de réaliser un démonstrateur servant de laboratoire à ciel ouvert et l'accueil du grand public, d'étudiants (université, lycée, écoles...) mais aussi des professionnels de la construction. Ce travail de recherche et d'optimisation architecturale va permettre la valorisation de ressources locales respectant l'environnement et la promotion des modes constructifs innovants auprès des acteurs locaux. De futurs partenariats régionaux, nationaux et Européens émergeront de ce projet et conduiront au développement d'une technologie de l'industrie 4.0.

Coordinateur : Université Picardie Jules Verne (LTI - **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)

Partenaires : Maison du Phrase, Université de Picardie Jules Verne (LTI), Agence d'architecture CPAP, Société PITTET (Suisse), Université d'Artois (LGCgE - Laboratoire de Génie Civil et géo-Environnement).

Demande d'aide pour l'Université d'Artois : 13 900 €

Coût total du projet pour l'Université d'Artois : 85 900 €

Bénéficiaire : Université d'Artois (LGCgE)

Responsable scientifique pour l'Artois : Didier DEFER

**Budget**

Financements (en €)	Fonds propres Univ Artois	Région	Coût total
Fonctionnement		9 900 €	9 900 €
Equipement		4 000 €	4 000 €
Personnel	72 000 €		72 000 €
<b>Total</b>	<b>72 000 €</b>	<b>13 900 €</b>	<b>85 900 €</b>

<b>Fonctionnement</b> :	
Achat de matière première, de consommables et petits équipements pour adaptation des équipements existants, missions (réunions, conférences).	6 000 €
Gratifications de stage	3 900 €
<b>Equipement</b> : Achat d'équipements pour adaptation et évolution des dispositifs expérimentaux (centrale acquisition...)	4 000 €
<b>Personnel</b> : Implication de 2 personnels permanents sur 36 mois (1 PU et 1 IGR à 10 %)	72 000 €